



DÉLIBÉRATION

N° CS-2024-38

OBJET : DM 2 Budget AEP 2024

Membres en exercice : **26**
 Membres présents : **25**
 Membres ayant donné procuration : **1**
 Votes contre : **0**
 Votes pour : **26**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre., le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle de Lias d'Armagnac, sous la présidence de **Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : Kathy DUPRAT

Membres présents ou représentés : DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DELHOSTE Pierre, BACQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia (Pouvoir à Claude SAINT-LANNES), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Kathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, MIREMONT David, CASTERA Guy, SOLER Marc, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, FRENOT Thierry, MAURAS Marie-Claude, LACOMME Raymonde.

DELIBERATION :

Décision modificative 2 Budget AEP 2024

Le Président propose une décision modificative du budget AEP pour équilibrer le budget principal.

CHAPITRE		DESIGNATION	DEPENSES	
ARTICLE			Augmentation des crédits	Diminution des crédits
65	6541	SECTION FONCTIONNEMENT		
		Créances en non-valeurs	21 000€	
68	6815	Dotations aux provisions		21 000€
		TOTAL	21 000 €	21 000 €

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget AEP ainsi présentée.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
 Le Président,
 Philippe SAUQUES

